

Règlement du Concours de Talents – « Nouveau Talent Bouaflais » 2026

1. Objectif Ce concours est organisé par la Mairie de Bouafle dans le cadre de l'événement « Nouveau Talent Bouaflais ». Il vise à promouvoir les talents locaux, offrir un moment festif à la population et favoriser la rencontre et le partage autour des arts de la scène.

2. Conditions de participation

- **Éligibilité** : Le concours est ouvert à toute personne à partir de 6 ans, qu'elle soit résidente de Bouafle ou non. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale signée.
- **Disciplines acceptées** : Le concours est multi-arts. Sont acceptés les chanteurs, musiciens, danseurs, humoristes (stand-up), conteurs, etc. Les participants peuvent se présenter en solo, duo ou en groupe.
- **Modalités de performance** :
 - La prestation doit se faire en direct.
 - La durée maximale de chaque prestation est de 5 minutes.
 - Il n'y aura pas de répétitions prévues avant le concours.
- **Supports techniques** : Pour les disciplines nécessitant une bande-son ou un support spécifique, les fichiers doivent être envoyés au plus tard 2 jours avant le concours au service communication : communication@bouafle.fr.
- **Inscriptions** : La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire. Elle s'effectue au choix :
 - Via le site internet de la mairie : www.bouafle.fr
 - Directement à l'accueil de la mairie.

3. Déroulement L'événement se tiendra le samedi 27 juin 2026 de 19h à 23h sur la Place Erambert. Les participants disposeront de quelques minutes pour se préparer avant leur passage sur scène. La mairie mettra à disposition un micro et une sonorisation de base. Les artistes doivent apporter leurs propres instruments ou accessoires spécifiques.

4. Jury et notation Le jury sera composé de représentants de la municipalité et de professionnels ou passionnés de culture. Les critères de notation s'adapteront à chaque discipline mais reposeront globalement sur :

- La maîtrise de la discipline
- La présence scénique et l'originalité
- L'interprétation et le lien avec le public

5. Catégories & Récompenses Les candidats seront répartis en deux grandes catégories d'âge (Enfant et Adulte). Un seul gagnant sera désigné par catégorie :

Catégorie	Prix décerné	Récompense
Enfant (Moins de 13 ans)	Prix de la révélation	Bons d'achats
Adulte (13 ans et plus)	Prix de la performance	Bons d'achats

La remise des prix aura lieu sur place, à la fin du concours (vers 21h).

6. Annulation et exclusions

- En cas de force majeure ou de problème technique majeur, l'événement sera annulé.
- La mairie se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prestation si elle estime que celle-ci comporte des propos ou des comportements inappropriés ou offensants.

7. Contact

Pour toute question, demande d'information ou envoi de support technique :

- **E-mail** : communication@bouafle.fr
- **Sur place** : Accueil de la Mairie de Bouafle

8. Droit à l'image et Signature

En signant le présent règlement, le participant (ou son représentant légal s'il est mineur) autorise expressément la Mairie de Bouafle à capter, fixer, reproduire et diffuser son image et sa prestation (photographies, vidéos) dans le cadre de la communication et de la promotion du concours, sur tous supports (site internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux, presse locale).

Fait à _____, le _____

Nom et prénom du participant : _____

(Pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal)

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :